



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2024-169

Sollicitation de subventions dans le cadre du projet de mise en valeur du patrimoine

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L .2122-22 ;

VU la délibération n°0140 du 12 décembre 2022 par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et en particulier de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions pour toutes les opérations de fonctionnement et d'investissement prévues au budget, et sans limitation de montant ;

VU la délibération n°2023-001 du 6 février 2023 approuvant la convention d'opération de revitalisation de territoire ;

VU la décision n°2023-058 du 6 avril 2023, sollicitant des subventions dans le cadre du projet « encourager la balade en centre-ville : des parcours efficaces » ;

CONSIDÉRANT que la collectivité souhaite valoriser le patrimoine et les richesses naturelles de la commune, en développant des parcours découverte et une exposition sur le château d'Ancenis-Saint-Géréon ;

CONSIDÉRANT l'inscription de ce projet au sein des actions définies dans la convention d'opération de revitalisation de territoire approuvée par le conseil municipal en date du 6 février 2023 ainsi que du contrat petites villes de demain (PVD) signé le 10 mai 2021.

DÉCIDE

Article 1 : de solliciter un financement selon le plan de financement ci-dessous, sur la base d'un coût projet estimé à 104 000€ HT

DEPENSES	
Poste de dépenses	Montant HT
Création d'un parcours patrimoine culturel et naturel :	
conception d'un dispositif de médiation, rédaction et identification des points stratégiques	41 000 €
Réalisation, montage et pose de l'ensemble des dispositifs de médiation	25 000 €
Création d'un espace muséographique sur le thème du château :	
Scénographie	31 000 €
Signalétique exposition château	7 000 €
Total dépenses HT	104 000 €

RECETTES		
Organisme	Tx	Montant
Département - dispositif tourisme responsable - notifié	24%	25 000 €
Banque des Territoires <i>50% au titre de l'ingénierie du parcours patrimoine culturel et naturel - Action 13 dans la convention d'opération de revitalisation de territoire - sollicité</i>	20%	20 500 €
Région - dispositif Patrimoine pour tous	27%	27 562 €
Fonds européen Leader - attractivité du territoire - sollicité à hauteur de 68000€ sur le cout total du projet (fonct + invest)	10%	10 138 €
Autofinancement	20%	20 800 €
Total recettes HT		104 000 €

Article 2 : d'autoriser la signature de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 8 octobre 2024

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le **08 OCT. 2024**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.